

UFR DROIT-ECONOMIE-GESTION
CARTE D'ETUDIANT(E)

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT EN CAS DE PERTE

Coût du renouvellement annuel : 7 €

N° d'étudiant(e)	
Nom	
Prénom	
N° portable	
Adresse mail	
Formation	
ETUDIANT(E)S SCEAUX	ETUDIANT(E)S ORSAY
Section "Accueil et Vie de l'Etudiant" Bat B Bureau B09 Ouvert tous les jours de 9h à 12h - 13h30 à 16h30	SERVICE DE LA SCOLARITE BAT 236 bis ouvert tous les jours de 8h à 17h
Règlement par CARTE BANCAIRE uniquement	Règlement en ESPECES à la caisse, Agence Comptable de l'UPS (Orsay)
Bât B, Bureau B9 de 9h00 à 12h et de 13h30 à 16h30	Bât 407, 2e étage, porte 200 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 fermé le mercredi toute la journée
Visa Section "Accueil et Vie de l'Etudiant"	Visa de la caisse, Agence Comptable de l'UPS

En cas de déclaration de vol de cette carte au commissariat de police joignez une copie de cette déclaration.
Sinon écrire ci-dessous **"Je déclare sur l'honneur avoir perdu ma carte d'étudiant(e)"**

Date :

Signature :